



## Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2009-2010

---

Réunion du vendredi 2 avril 2010

---

### Bulletin des interpellations et des questions orales

#### Commission plénière

#### Sommaire

	Pages
Excusés.....	2
<i>Audition de M. Bernard De Vos, Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, concernant le rapport annuel 2008-2009 et le rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles</i>	
Exposé de M. Bernard De Vos .....	2
Echange de vues.....	8
(Orateurs: MM. Bernard De Vos, Arnaud Pinxteren, Mme Olivia P'tito, MM. Vincent Lurquin, Pierre Migisha, Mmes Fatoumata Sidibé, Anne-Sylvie Mouzon, M. André du Bus de Warnaffe, Mmes Zakia Khattabi, Martine Payfa, MM. Joël Riguëlle, Alain Maron, Jacques Morel, Emmanuel De Bock, Mme Evelyne Huytebroeck, ministre, M. Ahmed El Khannouss)	
Clôture.....	17

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La réunion est ouverte à 9h37.

**Mme la Présidente.-** Mesdames et Messieurs, la commission plénière est ouverte.

**EXCUSÉS**

**Mme la Présidente.-** Ont prié d'excuser leur absence:

- Mmes Dominique Braeckman, Cécile Jodogne, Anne Herscovici, M. Jamal Ikaazban, Mmes Isabelle Molenberg, Caroline Persoons, Viviane Teitelbaum.

**AUDITION DE M. BERNARD DE VOS, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE AUX DROITS DE L'ENFANT, CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL 2008-2009 ET LE RAPPORT RELATIF AUX INCIDENCES ET AUX CONSÉQUENCES DE LA PAUVRETÉ SUR LES ENFANTS, LES JEUNES ET LEURS FAMILLES**

**EXPOSÉ DE M. BERNARD DE Vos**

**Mme la Présidente.-** Chers Collègues, malgré notre présence dans cette salle, quelque peu formelle, je vous invite néanmoins à mener une discussion relativement informelle. Il s'agit d'avoir un réel échange de vues avec le délégué général aux droits de l'enfant, M. Bernard De Vos.

(Applaudissements sur divers bancs)

Attendez de l'entendre avant d'applaudir car M. De Vos n'a pas sa langue dans sa poche.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).-** Les parlementaires qui l'applaudissent sont ceux qui le connaissent déjà.

**Mme la Présidente.-** Je remercie M. Bernard De Vos d'être présent parmi nous aujourd'hui. Nommé par le Gouvernement de la Communauté française, il présente chaque année son rapport annuel au Parlement de la Communauté française et celui-ci suscite toujours beaucoup de débats. Il n'hésite d'ailleurs pas à susciter également le débat à travers les médias.

Le Bureau de notre Parlement estimait qu'il était opportun de l'inviter à participer à nos travaux et d'organiser un échange de vues avec lui, échange qui se veut le plus dynamique possible.

La parole est au Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, M. Bernard De Vos.

**M. Bernard De Vos, Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant.-** Merci, Madame la Présidente, et merci à votre Parlement d'avoir eu la gentillesse de m'inviter. Pour la petite histoire, je suis Bruxellois et fort attaché à la réalité bruxelloise. Les missions du délégué général couvrent toute la Communauté française dont Bruxelles. Tous les enfants d'expression française sont donc invités à communiquer et à entrer en contact avec le délégué général.

Comme vous le disiez, Madame la Présidente, chaque année, le délégué général remet un rapport d'activités au Parlement de la Communauté française, dans lequel il fait état de son activité de l'année écoulée. Cette année-ci, c'était le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de

l'enfant à laquelle l'institution du délégué général est intimement liée.

Il y a donc 20 ans déjà que la majorité des pays du monde ont signé cette convention. Il me semblait important de faire quelque chose d'un peu exceptionnel à cette occasion. Mon institution a ainsi décidé de remettre, outre le rapport d'activités classique, un rapport thématique sur un sujet qui nous semblait particulièrement préoccupant. Il s'agit bien d'un rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles.

Ce rapport a été présenté au Parlement de la Communauté française le 17 novembre 2009. Depuis, nous avons eu le plaisir de constater que notre rapport avait suscité un intérêt. Certains parlementaires de la Communauté française se sont armés des conclusions de ce rapport pour poser des questions parlementaires afin d'essayer de faire avancer le débat sur cette question.

Par ailleurs, comme nous remettons également un rapport classique, je me suis dit qu'il était peut-être important de le brosser aussi, rapidement, pour que vous puissiez observer les autres enjeux, outre le thème spécifique des conséquences de la pauvreté, l'idée étant de garder un maximum d'échanges et de débats pour parler des questions qui vous intéressent particulièrement.

Rappelons d'abord ce qu'est l'institution de délégué général. Le délégué général est une institution de dernière ligne. Il n'est donc pas question que cette institution se substitue aux services de première ligne.

(Rumeurs)

Je dispose d'un film mais je ne vous assommerai pas avec sa diffusion de 57 minutes. Vous pourrez en obtenir une copie. Je me contenterai de vous en passer tout à l'heure un extrait de 7 minutes qui concerne particulièrement Bruxelles afin de vous permettre un maximum de temps d'échange.

Le délégué général est une institution de dernière ligne qui ne se substitue pas aux services de première ligne de l'aide sociale et générale ou aux services de seconde ligne d'aide sociale et spécialisée mais qui intervient quand on rencontre un souci en matière de respect de la Convention internationale des droits de l'enfant et que les première et seconde lignes n'ont pas été à même de régler la difficulté rencontrée par des enfants ou des familles.

Les motifs de saisines au sein de l'institution du Délégué général sont, dans leur grande majorité, des situations de maltraitance (26,8%), des situations liées au divorce et au partage des responsabilités familiales entre les conjoints séparés (24%) et la contestation des placements d'enfants dans des institutions, des mesures décidées par les services d'aide à la jeunesse ou les tribunaux de la jeunesse (22,6%).

Ces trois thématiques - maltraitance, divorce et placement - correspondent à 75% de notre activité. Le reste, ce sont des situations liées à des problèmes scolaires - en forte hausse ces dernières années au sein de l'institution - et aux mineurs étrangers, ainsi qu'à une série de situations diverses qui sont difficiles à répertorier.

Je voudrais vous parler aussi des principaux sujets de préoccupation de l'institution qui ne sont pas liés uniquement à ces questions individuelles. Le premier sujet qui est très présent, c'est effectivement celui des mineurs étrangers en famille ou non accompagnés qui se trouvent sur le territoire de

la Communauté française. Il s'agit des enfants en centre fermé même si on a connu de belles évolutions en la matière.

Il existe des projets plus ou moins clairement établis maintenant de ne plus enfermer, de ne détenir dans des centres de rétention des enfants, ce qui était encore malheureusement le cas en décembre dernier. C'est une véritable honte pour notre pays au regard de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Par ailleurs, l'accueil des mineurs migrants reste, de l'avis du délégué général, une véritable violence d'Etat. On a récemment entendu un personnage politique important faire des propositions de nouvelles dispositions d'encadrement des mineurs délinquants dans des casernes disponibles.

Si ces casernes sont vraiment disponibles, il est plutôt temps que l'on fasse en sorte qu'elles soient mises à disposition des familles dont certaines résident depuis plusieurs mois dans des chambres d'hôtel miteuses aux faubourgs de Bruxelles sans accompagnement éducatif, sans accompagnement pédagogique, sans soutien médical, sans rien! C'est une situation qui me préoccupe toujours et qui me préoccupera encore longtemps, je le crains.

Une autre situation classique pour le délégué général est la prise en charge des mineurs délinquants, avec des questions sur le nombre de places en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ). Il y a le transfert d'Everberg à Saint-Hubert. C'est aujourd'hui une date anniversaire un peu funeste puisque l'on inaugure Saint-Hubert malgré les critiques.

Le principal reproche fait à cette prison était d'être située au milieu de nulle part. Aujourd'hui, c'est là, au milieu de nulle part, qu'on va détenir des enfants pour lesquels on dit qu'il est important de maintenir des contacts familiaux. On sait qu'une grosse majorité d'entre eux viendront de la Région de Bruxelles-Capitale. Je ne manque pas l'occasion de vous le signaler aujourd'hui dans cet hémicycle.

La question des mineurs en prison est très préoccupante. On a essayé de répertorier le nombre de mineurs dessaisis qui se trouvent dans les prisons belges et en Communauté française. C'est impossible à dire!

On a d'abord classiquement demandé au ministre de la Justice ce qu'il en était. Il nous a répondu qu'il interrogeait son administration à ce sujet. L'administration n'a pu nous fournir une réponse précise. Nous avons dès lors contacté chaque prison francophone, chaque directeur de prison et nous avons eu des réponses que nous nous réservons de publier un jour mais qui donneront lieu à un ouvrage pratiquement humoristique, voire ironique, puisqu'elles sont tout à fait fantaisistes.

Les directeurs de prison nous disent: "Désolé de ne pas pouvoir vous répondre" ou: "Je dois vous répondre de mémoire parce que nous n'avons pas l'âge de nos détenus". D'autres nous disent simplement: "Soyez tranquilles, les mineurs sont détenus en cellule solo pour éviter qu'ils ne rencontrent des détenus adultes, ils n'ont pas accès à la sortie en préau et ils n'ont pas accès à la télévision pour éviter qu'ils ne regardent les films pornographiques sur Canal+".

En fait, les directeurs me disent que les détenus mineurs sont en régime de détention renforcée comme s'ils étaient de grands criminels. Cette situation est très inquiétante. Dessaisis ou non, ils restent des mineurs, aux termes de la Convention internationale, jusqu'à leur majorité.

Les relations police-école constituent un autre problème très important. Depuis la promulgation de la PL P41, la fameuse circulaire prévoyant un renforcement des relations entre les écoles et la police, on se rend compte de ce que ces relations

qu'on trouve tout à fait raisonnables dans le cadre de manquements graves à l'ordre public - et loin de moi l'idée d'empêcher la police d'intervenir à l'école dans le cadre de problèmes réels - deviennent un partenariat privilégié, avec des choses assez inadéquates comme des descentes préventives avec des chiens policiers pour identifier notamment les consommateurs de cannabis ou l'appel immédiat à la police pour de simples problèmes de comportement.

C'est très inquiétant. Je place dans ce chapitre toute une série de questions particulières sur lesquelles nous sommes intervenus: les couvre-feux qui tendent à se généraliser dans nombre de communes en Communauté française, l'apparition des "mosquitos" dont on a parlé en 2008-2009 - on en parle moins maintenant, on espère donc qu'ils ne sont pas utilisés - les stages parentaux qui heureusement se sont arrêtés depuis lors.

Dans nombre d'institutions, quand il y a des problèmes de comportement, on isole les enfants. Cela peut prendre différents vocables: chambre de réflexion, mise à l'écart, etc. Tout cela n'est pas toujours très codifié. Dans nos institutions dépendant de la Santé et de la Santé mentale notamment, on peut craindre parfois que ces isolements ne soient pas faits dans les règles de l'art.

Le droit à la scolarisation est également un problème sur lequel nous reviendrons abondamment dans le deuxième rapport portant sur les questions de pauvreté. A cet égard, auprès des familles les plus précaires, ce droit à la scolarisation est souvent retenu.

N'oublions pas non plus la scolarisation des enfants souffrant d'un handicap. Aujourd'hui, pour les enfants porteurs d'un handicap, trouver une place dans l'enseignement ordinaire est extrêmement difficile. Certes, l'on sait que cela devient complexe pour tout le monde et ce, dès la maternelle mais la situation concernant les enfants porteurs d'un handicap est réellement alarmante et nous essayons d'être le plus présents possible dans ce domaine.

Pour le reste, je vous renvoie à un mémorandum figurant sur le site internet de notre institution ([www.dgde.cfwb.be](http://www.dgde.cfwb.be)). Nous avons réalisé ce mémorandum avant les élections régionales et communautaires afin de rassembler une série de nos préoccupations.

L'institution a également des activités à caractère international. Nous avons ainsi un partenariat avec le Congo, lequel vient d'adopter une loi spécifique portant sur la protection de l'enfance. Nous faisons en sorte d'aider nos collègues congolais à s'implanter sur un pays terriblement vaste et où la Convention internationale des droits de l'enfant est autrement moins respectée que dans notre pays. De longue date déjà, nous avons également un projet humanitaire en cours autour de l'eau au Sénégal. Enfin, nous avons participé tous les deux ans aux congrès internationaux francophones sur l'agression sexuelle.

Nous menons également des actions de communication et de sensibilisation. En effet, le délégué général aux droits de l'homme a quatre missions principales.

1. La récolte des plaintes individuelles.
2. La promotion de la Convention internationale des droits de l'enfant. En effet, celle-ci est encore peu connue malgré ses 20 ans d'existence.
3. L'inspection et le contrôle des institutions quant à l'application de la Convention. Une institution qui dépend de près ou de loin de la Communauté française, qui reçoit des moyens et qui se montrerait un peu "légère"

concernant l'application de ladite Convention, peut s'attendre à me voir arriver. C'est arrivé une fois ou l'autre notamment dans les écoles. Je ne le fais pas par principe mais pour demander des informations lorsque j'écris des courriers. Si ces renseignements ne viennent pas, je vais alors les chercher sur place. Le décret m'autorise à saisir les documents qui me permettent d'étayer le dossier que je suis en train de constituer, à l'exception bien sûr des parties protégées par le secret médical.

4. Cette mission est en réalité la synthèse des trois premières, c'est-à-dire l'interpellation et la recommandation politique sur les questions touchant l'enfance, la jeunesse et la famille. C'est ce que je fais notamment aujourd'hui avec vous.

Pour en revenir aux actions de communication et de sensibilisation, il existe un grand partenariat avec le service 103, service d'écoute gratuite et pratiquement permanente à l'attention des enfants éprouvant des difficultés. La communication de ce service date d'il y a plusieurs années et grâce à une série de partenariats que nous avons noués avec des associations de jeunesse et d'aide à la jeunesse, nous avons proposé une nouvelle communication sous forme de clip vidéo programmé sur toutes les télévisions locales.

L'objectif poursuivi est de faire en sorte que ce numéro de téléphone soit efficace et que les enfants puissent s'en servir. En effet, jusqu'à présent, les enfants n'avaient pas toujours connaissance de l'existence d'un tel numéro. Par ce biais, vu que ce numéro est gratuit, nous voulions également passer un message à tous les plaisantins qui encombraient cette ligne. Via cette vidéo, des jeunes portaient le message à d'autres jeunes et cette stratégie nous semblait plus performante.

Autre élément important de notre stratégie de communication, le bus multimédia dont on a fait l'acquisition grâce au soutien de l'Union européenne. Ce bus circule beaucoup à Bruxelles pour l'instant. Hier, il était au marché de Molenbeek où il a rencontré un grand succès.

Pour la deuxième année, l'institution du Délégué général aux droits de l'enfant a voulu soutenir l'information sur les nouvelles modalités d'inscription dans les écoles du secondaire. Elle fournit cette information quel que soit le décret. Le décret de cette année est très différent de celui de l'année dernière. Nous n'avons pas voulu entrer une nouvelle fois dans le débat portant sur le contenu de ce décret. Nous laissons cela à ceux qui ont les compétences pour le faire, les mandataires politiques.

Une fois ce décret sorti, il faut faire en sorte qu'il soit connu par le plus grand nombre de personnes possible dont les parents. Or, ce n'est pas trahir un secret que de dire que le courrier envoyé par l'administration aux parents fait 5 pages dactylographiées et écrites en tout petit.

Pour le comprendre, il faut avoir effectué des études supérieures au minimum! Vu l'enjeu, il fallait se rendre dans les endroits où se concentrent des parents et des familles qui ont une approche moins intellectuelle de ces questions et qui devraient être aidés grâce à une simplification des modalités.

Le bus tourne depuis le début de la semaine et il tournera encore une bonne partie de la semaine prochaine. Il fera une pause d'une semaine pendant les vacances de Pâques et circulera ensuite à nouveau dans les quartiers. Il a déjà circulé place Morichar et hier au marché de Molenbeek où il a d'ailleurs rencontré un vif succès. Il s'est aussi rendu à Saint-Gilles, à Anderlecht et à Forest.

Par ailleurs, nous avons incité Mme Simonet à réaliser une nouvelle brochure simplifiée mais elle n'est malheureusement pas encore sortie de presse. En attendant, nous en avons

réalisé une nous-mêmes avec des moyens de fortune pour ne pas perdre de temps et faire en sorte que les parents soient invités le plus rapidement possible.

A l'issue d'une réunion, Mme Simonet a admis que la communication était trop complexe et qu'il fallait la simplifier. Aujourd'hui ou demain sortira de l'imprimerie un document plus accessible avec des couleurs et des dessin. Nous n'avions rien de ce genre à l'exception du site internet qui est très bien fait et dont nous nous servons d'ailleurs dans le bus. Celui-ci est en effet équipé d'un écran de projection et d'une petite salle pouvant accueillir une quinzaine de personnes. Le bus est aussi équipé d'une grande salle de projection.

Nous avons également réalisé une présentation PowerPoint simplifiée pour les parents qui entrent dans le bus. A l'arrière, il y a un cyberespace équipé de six ordinateurs permettant aux parents peu familiarisés avec l'informatique de consulter le site. Je répète qu'il est très bien fait et qu'il pose des questions pertinentes de manière imagée. La Communauté française a vraiment réalisé un beau travail.

Nous disposons également d'une équipe de jeunes acteurs des droits de l'enfant (les JADE). Elle se compose de sept jeunes qui sont en rupture scolaire ou qui ont terminé leur scolarité en ayant envie de mettre une année de leur vie au service de la collectivité. Ceux qui sont en rupture scolaire ont entre 16 et 20 ans et il nous a paru préférable qu'ils consacrent une année à faire autre chose. En accord avec le service d'aide à la jeunesse, ils se mettent ainsi à la disposition de l'institution du délégué général pour assurer la promotion de la Convention.

En matière de communication, les droits de l'enfant sont aujourd'hui une matière beaucoup trop scolaire et intellectuelle. Elle fait l'objet de colloques, de conférences, de séminaires, de symposiums. Je souhaite que les droits de l'enfant deviennent une matière populaire au sens noble du terme, c'est-à-dire pas au sens où l'entend M. Modrikamen.

Il faut donc que l'on parle des droits de l'enfant là où vivent les gens et par exemple à l'entrée des parcs d'attraction. Pendant les vacances, le bus sera à l'entrée de ces parcs mais aussi dans les festivals de musique, là où les gens se retrouvent en famille. Le but est de les sensibiliser, de leur montrer que les droits de l'enfant se mettent en scène, que l'on peut s'en amuser et les chanter. Il faut qu'ils deviennent une matière populaire nous montrant la voie d'une vie un peu plus juste.

En plus de l'action menée grâce au bus, nous avons réédité la brochure "36 jeux de récré". On a beaucoup parlé ces derniers temps de jeux violents comme le jeu du foulard. Nous n'avions guère envie d'entrer trop franchement dans un débat alors soumis à une grosse pression médiatique. Nous avons donc voulu prendre un biais décalé et montrer qu'il est possible de jouer différemment dans les cours de récréation. Nous avons aussi voulu sensibiliser les associations de jeunesse au jeu non violent et participatif. La brochure est illustrée par Pierre Kroll et propose des jeux de récréation et de plein air que l'on a parfois tendance à oublier.

La Journée internationale des Droits de l'enfant 2009 fut un peu particulière puisque nous fêtions le 20<sup>e</sup> anniversaire de notre institution. Avec mon homologue néerlandophone du Kinderrechtencommissariaat, nous avons créé un logo spécial pour l'occasion.

Nous avons organisé une fête des droits de l'enfant sur le thème de la participation active, rehaussée par la présence des princesses Mathilde, Astrid et Claire. L'ambiance y était très conviviale.

Nous disposons enfin d'un site internet de qualité avec trois entrées, pour les enfants, pour les adolescents et pour les

adultes. Des questions sur l'application des droits de l'enfant peuvent y être posées.

Malheureusement, nos moyens d'action sont insuffisants. L'année dernière, pour les actions de promotion de la Convention, nous avions obtenu de haute lutte 50.000 € alors que j'avais demandé 250.000 € annuels sur la base de ce que perçoit mon collègue néerlandophone. Et quelle ne fut pas notre surprise de voir ce budget amputé de plus de 30%! De 50.000 €, il a donc été ramené à 35.000 €, ce qui est bien maigre au vu de nos missions.

Je refuse de faire appel à des sponsors privés, contrairement à mon prédécesseur, sauf s'ils acceptent de ne pas voir apparaître leur logo. J'estime en effet antinomique de discourir sur les méfaits de la consommation tout en assurant la publicité de certaines marques.

Sur le plan institutionnel, nous sommes présents au Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse, à la Commission nationale des Droits de l'Enfant, aux réunions de concertation avec la Direction générale de l'aide à la jeunesse et les magistrats, au Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé, au Conseil supérieur de l'adoption, etc.

Notre présence dans le monde associatif est, selon moi, fondamentale. Le délégué général doit, en effet, jouer le rôle d'interface entre la société civile et les responsables politiques et administratifs. Nous devons donc nous immiscer dans les associations qui s'intéressent aux questions de l'enfance et de la jeunesse.

On ne peut pas se priver de contacts réguliers. J'essaie, dans la mesure de mes moyens, d'aller à la fois dans des lieux institutionnels, des réunions sérieuses, des grandes concertations mais aussi d'encourager une petite manifestation d'anniversaire d'un dispositif d'aide en milieu ouvert (AMO) dans le Luxembourg ou d'aller couper le ruban lors de l'inauguration d'une crèche avec les autorités régionales. J'essaie de montrer que le délégué général est auprès des institutions et partage leurs préoccupations.

J'en viens à l'essence de ce qui nous réunit aujourd'hui, le rapport thématique relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles. Chaque mot du titre est pesé.

"Incidences" a été pris au sens médical du terme, qui révèle la fréquence d'apparition d'un phénomène. Notre idée était de dire que nous avions l'impression que les conséquences de la pauvreté devenaient de plus en plus fréquentes et importantes dans les familles qui vivent ces situations-là.

"Conséquences" a été choisi parce que la Communauté française qui m'a nommé et qui m'emploie a malheureusement peu de prise sur les causes de la pauvreté, le logement ou l'emploi. Nous souhaitons dire que nous ne pouvions pas agir sur les causes mais que nous pouvions tenter de limiter, d'amoindrir les conséquences. Il y a des choses à faire. Certaines demandent des moyens supplémentaires, d'autres demandent simplement un changement de regard, de modifier la façon dont on appréhende les choses et surtout les personnes.

Quelles sont les raisons pour lesquelles on a lancé ce rapport? Les indicateurs internationaux et nationaux sont inquiétants. On a dit tout un temps que les personnes les plus mises en danger par la pauvreté étaient les personnes âgées. Il semble que le siècle dernier ait permis de mettre partiellement à l'abri nos aînés de la grande pauvreté et que le point focal se déplace vers les enfants et les jeunes qui sont les premières victimes de la pauvreté.

Nos dossiers individuels sont révélateurs. On a rarement ouvert un dossier individuel en raison de la pauvreté de la personne qui nous contacte. Mais on a souvent l'impression, dans les dossiers et les courriers que l'ont reçoit que derrière une thématique familiale, scolaire, d'accès au sport et aux loisirs, etc., il y a un tissu de pauvreté. Il y a un fond de pauvreté qui tend à se généraliser, à devenir de plus en plus important.

Le Délégué général est souvent appelé à intervenir dans le cas de violences visibles, condamnables notamment celles qui sont causées par les adolescents et les plus jeunes. Nous voulions aussi mettre en évidence une autre forme de violence, une violence institutionnelle, invisible, insidieuse qui pèse sur les familles et sur les enfants. Elle peut, sinon expliquer, du moins donner un éclairage sur d'autres violences répréhensibles et condamnables et d'ailleurs condamnées de plus en plus souvent.

Nous voulions aussi profiter de la proximité de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et contre les exclusions sociales pour nous pencher sur cette thématique et avoir une force de proposition à l'entame des travaux de l'Année européenne, et surtout de la présidence de l'Union européenne par la Belgique à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Hier matin, j'étais en réunion avec le secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la lutte contre la pauvreté, M. Courard, pour l'organisation d'une conférence les 2 et 3 septembre 2010 sur la pauvreté infantile. Nous avons déjà des choses à proposer, des exemples à montrer, des bonnes pratiques à valoriser. On voulait faire en sorte que la Communauté française ne soit pas complètement en retard. Malheureusement, je dois vous confirmer qu'elle l'est un peu.

Nous sommes toujours dans l'année du vingtième anniversaire de la Convention. Le 20 novembre 2009 était une date symbolique, à laquelle nous voulions organiser un événement exceptionnel.

Dans le temps, et c'est encore parfois le cas aujourd'hui, quand je me présentais comme Bernard De Vos, personne ne savait qui j'étais. Cependant, quand je disais que je succédais à Claude Lelièvre, les gens me situaient mieux. La fonction de délégué général aux droits de l'enfant n'est pas non plus très connue.

Quand j'ai commencé mon travail, ce fut l'occasion de rencontrer les acteurs locaux dans les différentes parties de la Communauté française. L'objectif était de réellement partager avec eux et pas simplement de faire un bref passage pour me présenter. Je voulais faire les choses différemment et donner une nouvelle position à l'institution.

Par le passé, notre institution était simplement réactive aux plaintes individuelles. Je voulais dire haut et fort que son rôle n'était pas que cela mais qu'elle était aussi là pour sentir les problèmes, aller à la rencontre des professionnels et des personnes là où elles vivent.

Notre méthodologie de travail est classique, participative, à l'exemple de ce que j'ai mis en place la première année de ma prise de fonction. Contrairement à ce que faisait mon prédécesseur, nous avons un projet d'équipe qui rassemble toutes les forces et rompt l'isolement afin que nos compétences et nos intérêts se complètent. La démarche participative consistait à rencontrer diverses personnes et à les impliquer entièrement dans le travail.

En premier lieu, nous avons voulu rencontrer des acteurs de terrain représentatifs pour qu'ils nous guident. Du haut du cinquième étage confortable de nos bâtiments, il était complexe de réaliser un rapport sur les conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles. Notre

institution n'est pas spécialiste de cette matière ou de quelles qu'autres que ce soient, son objectif est généraliste.

Nous ne maîtrisons pas la problématique de la pauvreté comme le font de nombreux spécialistes. Nous nous sommes donc associés avec cinq conseils d'arrondissement d'Aide à la jeunesse. La ministre de l'Aide à la jeunesse est présente, elle les connaît bien.

**Mme la Présidente.-** Nous sommes très heureux que la ministre de l'Aide à la jeunesse soit parmi nous aujourd'hui. Il est rare que les membres du gouvernement participent aux auditions organisées par le Parlement. Je rappelle que le fait que nous soyons en commission permet un échange plus informel.

**M. Bernard De Vos, Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant.-** La ministre sait à quel point la question des conseils d'arrondissement a souvent été débattue et le sera encore. Malgré tout, nous trouvons que ce sont les meilleurs partenaires. Il est en effet rare, à l'heure où l'on prône les collaborations et le partenariat, de trouver de lieux de concertation où se rassemblent à la fois des acteurs de l'aide sociale générale comme les CPAS, les maisons de jeunes, les acteurs de l'enseignement et des acteurs de l'aide sociale spécialisée et de l'aide à la jeunesse.

Ces conseils d'arrondissement nous semblaient bien fondés pour nous seconder dans notre approche généraliste. Naïvement, nous désirions travailler avec les treize conseils d'arrondissement. Nous avons revu nos ambitions à la baisse et nous avons travaillé avec cinq conseils. Nous avons veillé à ce que ceux-ci soient représentatifs. Ils sont d'abord très éclatés en Communauté française. Il s'agit des arrondissements de Verviers, de Marche-en-Famenne, de Charleroi, de Bruxelles et de Tournai. Leur profil est urbain, semi-urbain, semi-rural ou totalement rural pour Marche-en-Famenne. Leurs approches sont donc variées.

Pour essayer d'aller encore plus en profondeur, pour éviter d'avoir un débat répétitif et lénifiant, nous avons proposé à chaque arrondissement d'approfondir avec nous une thématique particulière. A Verviers, ce fut la thématique de la pauvreté et l'adéquation des services d'aide ou comment les personnes pauvres et précarisées vivaient ces services d'aide. A Marche-en-Famenne, ce fut pauvreté et famille. A Charleroi, pauvreté et image notamment l'image des jeunes mais surtout l'image des jeunes pauvres. A Bruxelles - vous n'en serez pas surpris - c'était pauvreté, scolarité et enseignement. A Tournai, pauvreté et participation. Cinq thématiques particulières que nous avons voulu travailler avec ces acteurs.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons eu cinq temps principaux.

Premièrement, une recherche interne. Pendant un mois ou deux, revue de la littérature classique, depuis le premier rapport jusqu'à des ouvrages plus récents sur le sujet.

Dans un second temps, nous avons rencontré des professionnels avec l'aide des conseils d'arrondissement en leur demandant de nous indiquer les acteurs incontournables ou à rencontrer et qui pourraient nous parler avec le plus de justesse et de pertinence de la question dont nous avons envie de débattre, à savoir pauvreté et école, etc.

Ces collaborations ont été exceptionnelles partout mais ont été organisées différemment. Dans certains arrondissements, nous nous sommes retrouvés à de grandes tables intersectorielles rassemblant 30 à 40 personnes, à rencontrer 150 intervenants en deux jours. Deux arrondissements ont préféré nous orienter directement vers des services en particulier et nous avons été partager un sandwich avec une

association ou participer à une activité sportive avec des jeunes.

C'était très différent mais très riche à chaque fois. Nous avons donc, outre une série de visites préliminaires préparatoires, passé 48 heures complètes dans chaque arrondissement en logeant sur place pour nous permettre de rencontrer les acteurs qui ne travaillent pas en journée, pour visiter les asiles de nuit ou rencontrer les Restos du cœur, toute une série de projets particuliers.

Sur la base des premiers constats établis avec les professionnels, nous avons organisé dans chaque arrondissement une conférence citoyenne. L'idée était d'y donner la parole à des bénéficiaires de l'aide sociale. Nous avons d'ailleurs discuté du vocable à employer: "usager", "bénéficiaire", ... Ce dernier terme a été retenu en ayant pleinement conscience qu'aucun terme ne convient parfaitement.

Depuis, on s'est dit qu'on aurait pu trouver un autre nom que "bénéficiaire". Soit, c'est toujours celui que j'emploie. Ces bénéficiaires ont alors été identifiés par les professionnels que nous avions rencontrés. Une fois encore, depuis notre cinquième étage, je ne connais pas les familles pauvres vivant à Marche-en-Famenne!

Ces services ont eu la gentillesse de jouer le rôle de passeurs de confiance car ils disposent d'un certain capital confiance auprès des populations cibles. Nous avons rencontré ces populations toute une journée du matin très tôt jusqu'aux heures les plus tardives de la soirée. Cela s'est passé en été et ce fut parfois difficile car il faisait beau et on n'avait pas toujours envie de se réunir autour d'une table.

Cependant, comme vous pourrez le lire dans les conclusions, cela s'est très bien passé. Nous avons rencontré principalement des mamans, parfois les papas et quelques jeunes et ce, même si le principe de l'échange de vues n'est pas très adapté aux adolescents. Nous avons organisé ces rencontres d'une journée complète dans chaque arrondissement.

Ensuite, il était très important pour nous de retourner dans chaque arrondissement une fois que nous avions commencé à rédiger une sorte de prérapport sur base des témoignages des professionnels et des personnes bénéficiaires de l'aide. Nous nous étions engagés à retourner dans chaque arrondissement avec une première ébauche du rapport et un premier montage du film vidéo qui l'accompagne. L'objectif était de s'assurer de ce que nous avions retenu de leurs propos était relativement conforme. Nous voulions que notre démarche soit réellement participative et obtenir confirmation de la cohérence de notre travail.

Nous nous étions demandé comment nous pouvions remercier à la fois les acteurs professionnels et les bénéficiaires qui avaient accepté de nous accorder du temps. Nous avons fait le choix de leur offrir un cadeau culturel que je vous recommande. Si un jour, vous voyez que la compagnie du Campus joue près de chez vous une pièce intitulée "Revenez lundi", n'hésitez pas à aller la voir.

La pièce se passe dans un CPAS et évoque justement cette grande difficulté de relation entre des travailleurs sociaux et les bénéficiaires. Dans cette représentation, on observe tout d'abord la barrière culturelle existant entre les interlocuteurs. Petit à petit, cette barrière s'amenuise. A la fin de la pièce, on s'aperçoit que l'assistante sociale n'a pas un salaire reluisant et qu'elle connaît des problèmes avec son fils qui fume aussi du cannabis et se fait renvoyer de son école.

L'une des premières conclusions que nous pouvons tirer de ce travail est qu'il y a eu un réel intérêt et enthousiasme à son

égard. On a surtout remarqué qu'il existait de grandes convergences entre les discours tenus par les professionnels et les témoignages des bénéficiaires de l'aide. Bien sûr, chaque bénéficiaire de l'aide a rencontré au moins une fois des professionnels inadéquats qui ont manqué de respect et atteint leur dignité. Chacun a dû se plaindre au moins une fois du fait que les allocations arrivent en retard.

Cependant, *in fine*, quand on prend le temps de les écouter, on se rend compte qu'il existe des convergences et des partages de vécus. Malgré le côté parfois très déprimant des conclusions, il y a tout de même une forme d'espoir et l'idée que tout n'est pas perdu et que l'on peut encore travailler.

Parmi les conclusions de notre rapport, un premier élément a réussi à assombrir mon début de carrière au sein de l'institution de Délégué général aux droits de l'enfant. Dès que j'ai été nommé à cette fonction, les deux premières questions que l'on m'a posées étaient les suivantes.

- "Etre délégué général aux droits de l'enfant, c'est bien, mais à quand un délégué général aux devoirs de l'enfant?" Si vous me le permettez, je ne répondrai pas à cette question aujourd'hui, car je la trouve inopportunne.
- "*Quelle est votre conception de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant?*" Pendant un an, je me suis toujours dit que la Belgique n'était ni un Etat barbare, ni une république bananière et qu'elle n'était certainement pas la dernière élève en matière de respect de la Convention internationale. Je vous avoue qu'après ces huit mois de travail, je suis moins affirmatif en la matière et aussi nettement plus nuancé.

A l'évidence, pas un seul article de la Convention internationale ne résiste à l'épreuve de la pauvreté. Concernant le droit à la santé qui est bien entendu inscrit dans ladite Convention, on ne laisse évidemment pas mourir des enfants dans les rues. Quoique ... si l'on considère la manière dont on accueille les familles immigrantes, on pourrait avoir un jour un gros accident!

Il est évident que pour de nombreuses familles, avoir accès à des soins d'orthopédie, d'orthodontie ou à des lunettes fait partie des soins qui doivent malheureusement être abandonnés parce qu'il faut donner priorité à l'alimentation, au loyer, à l'électricité, etc. A l'évidence, il y a là un manque d'égalité flagrant dans un pays riche et prospère comme le nôtre. Aux yeux du délégué général, c'est complètement intolérable.

Pour le reste, nous avons aussi entendu divers témoignages convergents et concordants selon lesquels certains enfants ne peuvent pas être soignés dans des structures hospitalières parce que leurs parents y ont contracté des dettes. Il existe donc des inégalités flagrantes dont le détail se trouve dans le rapport. C'est là une évidence.

Concernant l'égalité d'accès à l'enseignement, la Convention recommande que chaque enfant ait accès à l'enseignement et qu'un maximum d'entre eux soient amenés vers l'enseignement supérieur. On savait déjà - parce que mon expérience est plutôt liée à la question de l'adolescence qu'à celle de la petite enfance - que des adolescents par cohortes entières étaient plutôt "orientés" ("relégués" ne plaît pas à tout le monde alors que c'est la réalité) vers des filières scolaires moins valorisées en fonction de leur appartenance sociale, voire à certains moments, de leur appartenance ethnique et religieuse.

Mais maintenant, ce qui m'est apparu évident, c'est que beaucoup d'enfants des classes populaires sont orientés dès le plus jeune âge, dès l'enseignement fondamental, dans l'enseignement spécialisé normalement réservé à des enfants

qui souffrent d'un handicap alors qu'ils ne souffrent d'aucun handicap mais seulement d'un retard pédagogique lié à leur milieu d'origine. Ce retard devrait être compensé par un travail de remédiation au sein des écoles normales mais ce n'est pas le cas.

Si vous regardez les chiffres à Bruxelles, vous comprendrez que non seulement il y a une connotation liée à la pauvreté mais que beaucoup de familles émigrées sont pauvres. Il y a peu, la Fondation roi Baudouin disait qu'à Bruxelles, une famille sur quatre ou cinq flirte avec le seuil de pauvreté. Dans cette famille sur cinq, 75% sont issus de l'émigration maghrébine et turque. Allez voir dans l'enseignement spécialisé, sauf à considérer que tous les enfants issus de familles marocaines et turques souffrent par principe d'un handicap, et vous pourrez constater que malheureusement ce sont certains types d'enseignement spécialisé qui sont concernés.

L'accès à la culture et l'accès au sport sont également concernés ainsi que la vie en famille. La Convention recommande que les enfants vivent prioritairement en famille dans la mesure du possible et de préférence avec leurs deux parents.

Nous ne dirons pas aux instances de placement que la pauvreté est un motif de placement prioritaire. Cependant, selon les nombreux contacts que nous avons eus avec les professionnels et les bénéficiaires, la pauvreté influence très sérieusement l'orientation des mesures prises par les magistrats et les services d'aide à la jeunesse. Si ce n'est pas le cas tout le temps pour la détermination de la mesure, quand il s'agit de faire retourner l'enfant dans sa famille, parce que le placement a produit ses effets, la situation de pauvreté est très prégnante.

En effet, on demandera aux parents d'avoir un logement salubre, d'avoir le nombre de chambres nécessaire, de faire en sorte qu'ils puissent afficher des revenus, qu'ils soient au travail, ce qui n'est pas le cas. C'est pourquoi, certains placements perdurent trop longtemps. L'aspect de la vie en famille constitue encore une grande inégalité.

Malheureusement, je n'ai pas trouvé beaucoup d'articles de la Convention qui résistaient à l'épreuve de la pauvreté, si bien que nous nous sommes dit que malgré tout nous avions bien fait de rédiger ce rapport et de redire ces choses.

Comme je vous le disais, nous ne sommes pas des spécialistes et nous ne voulons pas le devenir. Notre intention était de dire qu'il n'y a pas d'institution qui a récemment réfléchi au problème. Nous n'avons pas trouvé de rapport institutionnel sur la question de la pauvreté des enfants. Une institution a parfois plus d'écoute. La preuve en est que ce matin vous êtes assez nombreux à venir écouter ces conclusions.

A la Communauté française, nous avons eu beaucoup d'écoute aussi. Nous voulions donc produire un rapport institutionnel. Malheureusement, il est très semblable à d'autres rapports rendus par des associations. ATD Quart monde, Luttes solidarités travail (LST) et autres acteurs ont produit des rapports de ce type. Leurs constats sont très proches de ceux que nous avons dressés ici.

Rien d'étonnant? Si. Ce qui est étonnant, c'est que le premier rapport sur la lutte contre la pauvreté date de plusieurs dizaines d'années et que rien n'a changé. On prévoyait à l'époque d' "éradiquer" la pauvreté en 2010. Aujourd'hui, le projet est reporté à 2020 mais sans proposition concrète.

Le seul élément neuf, si je puis dire, du dernier rapport est qu'il laisse apparaître l'émergence d'une nouvelle forme de pauvreté. Au quart-monde sont venus se greffer de nouveaux

pauvres. Il s'agit principalement de familles qui bénéficiaient de moyens financiers suffisants et qui ont perdu brutalement leur emploi. Quelque 1.600 emplois perdus chez Carrefour, cela concerne 6.000 personnes dont 3.500 à 4.000 jeunes avec des effets immédiats sur les droits de l'enfant.

Ces parents qui se retrouvent avec des engagements financiers qu'ils ne peuvent plus honorer n'ont pas de "culture" de la pauvreté. Ils se sentent démunis et sont pétris de honte. Ils éprouvent des difficultés à s'adresser aux services sociaux et sombrent avec leurs enfants dans des cycles de dépression.

Une autre catégorie de pauvres est celle des "working poors" dont les revenus du travail ne suffisent pas à mener une existence digne et conforme à la moyenne.

Le rapport identifie une autre forme de pauvreté extrême qu'est celle des gens du voyage.

Nous avons voulu accompagner notre rapport d'un film. D'abord parce que beaucoup de ceux qui sont venus nous trouver pour nous livrer leur témoignage n'ont pas accès à l'écrit, ensuite il est toujours bon de proposer un outil multimédia.

Dans le rapport, nous avons conservé notre ligne éditoriale alors que pour le film nous avons fait appel à une équipe externe qui a pu porter un regard différent et complémentaire sur la question.

Nous en avons déjà distribué un millier de copies.

**Mme la Présidente.-** Ce film a été tourné en différents lieux du pays. J'ai eu l'occasion de le visionner à la Communauté française. L'extrait que nous vous proposons concerne plus spécifiquement la Région de Bruxelles-Capitale.

*(Il est procédé à la vision du film)*

#### ECHANGE DE VUES

**Mme la Présidente.-** Merci, Monsieur le Délégué général, pour votre exposé introductif très détaillé. Evidemment, cette partie de film n'a pas la même cohérence que l'ensemble qui concerne toute la Communauté française mais ce n'était pas le but ici au Parlement francophone bruxellois. Je propose donc de passer immédiatement aux questions et remarques des collègues.

Madame la Ministre, nous sommes très contents que vous soyez là. N'hésitez pas à intervenir.

**M. Bernard De Vos, Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant.-** Il va sans dire que j'ai brossé rapidement les quelques conclusions mais vous avez le rapport. Le plus simple est de ne pas y revenir et de garder tout le temps pour l'échange de vues.

**Mme la Présidente.-** Nous sommes dans le cadre d'un débat du même type qu'en commission.

La parole est à M. Arnaud Pinxteren.

**M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).-** Merci pour cet exposé. Il a été rapide et donc nécessairement synthétique. J'aurais voulu revenir sur un aspect des choses que je ne vous ai pas entendu aborder, à savoir la pression du consumérisme sur les jeunes globalement mais particulièrement sur des populations plus fragilisées et des jeunes plus fragilisés. Par rapport à cette pression du consumérisme, est-ce que vous dégagerez des pistes pour promouvoir d'autres valeurs? Avez-vous identifié un travail à réaliser?

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Olivia P'tito.

**Mme Olivia P'tito (PS).-** Je tiens également à vous remercier pour votre exposé.

J'ai lu votre critique assez forte vis-à-vis des IPPJ et de la notion d'enfermement de jeunes délinquants eu égard aux conséquences que cela engendre sur eux. J'ai envie de dire que je préfère l'IPPJ à la prison mais tout est relatif. Plus fondamentalement, je préfère bien évidemment les alternatives à la prison et les mesures qui peuvent être prononcées par le juge de la jeunesse pour accompagner et réaliser des prestations éducatives et d'intérêt général.

Bien que nous ne soyons pas ici à la Communauté française, savez-vous s'il y a beaucoup d'asbl qui s'occupent de cette question en Région de Bruxelles-Capitale? Si ce n'est pas le cas, il faudrait obtenir un soutien plus fort.

Par ailleurs, dans les écoles, j'ai lu qu'il y avait certaines interventions particulières par rapport aux violences et aux mutilations génitales féminines. Mais encore plus largement, quel est le contact avec les centres de planning familial? Pour que les plannings soient plus systématiquement présents dans les écoles, avez-vous des propositions plus concrètes peut-être déjà formulées dans le rapport?

Avez-vous analysé la situation des grands adolescents de 16 à 18 ans en décrochage scolaire? Des personnes trop "décrochées", finalement sans aucune notion de base même en français et mathématique, et trop jeunes pour l'insertion socioprofessionnelle, semblent constituer une portion de la population qui échappe à toute éducation. Elle ne peut plus entrer à l'école dont elle a été exclue et elle ne peut pas encore entrer en insertion socioprofessionnelle. Elle flotte et ne parvient pas à entreprendre d'autres formations, faute de connaissances de base suffisantes. Ne faudrait-il pas imaginer des solutions innovantes?

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Vincent Lurquin.

**M. Vincent Lurquin (Ecolo).-** Je remercie M. De Vos. Ce qu'il a dit me paraît important. Par rapport à son prédécesseur, la moustache lui fait défaut mais on s'habitue néanmoins à entendre ses réflexions au travers desquelles on perçoit la voix des enfants qui participent ainsi à des débats.

Je pourrais parler pendant des heures sur le sujet mais je me limiterai à trois questions.

Vous avez parlé des MENAS (Mineurs non accompagnés) et du problème des centres fermés. Il est en effet indécent que des mineurs se trouvent au quotidien en centres fermés alors que cette pratique est devenue illégale. En outre, on sait que la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans mais ne devrait-elle pas se poursuivre en ce qui les concerne? En effet, comme le montre le film, leur niveau n'est pas suffisant lorsqu'ils arrivent en Belgique et un problème se pose donc pour leur scolarité et pour leur formation.

Ma deuxième question porte sur l'inauguration du centre fermé de Saint-Hubert. Le point positif est que Mme la ministre est parmi nous et non à Saint-Hubert même si je sais qu'elle doit s'y rendre cet après-midi. Toutefois, vous ne verrez pas de juges de la jeunesse à Saint-Hubert. On avait en effet oublié de les y inviter et ils ont reçu leur invitation il y a à peine trois jours. D'un point de vue symbolique, le fait me paraît significatif.

Vous avez dit que beaucoup de Bruxellois se trouvaient à Saint-Hubert. Je suis un farouche partisan de Mme la ministre et j'estime qu'elle a beaucoup de courage de dire qu'il faut arrêter de s'occuper uniquement du dernier maillon car l'argent manque alors pour s'occuper des maillons précédents. Et je

voudrais connaître votre sentiment à ce sujet. Cependant, je voudrais également savoir comment, vu l'éloignement, les familles bruxelloises vont se rendre à Saint-Hubert et ainsi maintenir une socialisation avec les jeunes qui s'y trouvent. D'autres places devraient être créées en milieu fermé.

Ma troisième question porte sur une situation elle aussi scandaleuse, les jeunes en prison. Ils ne peuvent avoir aucun contact avec des adultes. Peut-on imaginer que ces jeunes soient libérés après un certain temps parce que l'on ne peut les maintenir en isolement pendant un mois ou deux? Le problème se pose au niveau du Parlement bruxellois. Ne pourrait-on imaginer des formations qui pourraient leur être dispensées en prison? Par exemple, aucune formation n'est donnée à la prison de Forest, alors que l'on sait pertinemment que les jeunes vont en sortir et qu'ils auraient parfaitement le temps de les suivre. Ne pourrait-on faire en sorte que la prison devienne un jour synonyme d'espoir?

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Pierre Migisha.

**M. Pierre Migisha (cdH).-** Monsieur De Vos, j'ai déjà eu l'occasion de vous entendre à la Communauté française. Il est intéressant que vous ayez également présenté ce rapport devant les députés de la Commission communautaire française. Je voudrais formuler deux ou trois remarques.

Nous nous inscrivons effectivement dans le cadre de cette Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Vous avez évoqué tout à l'heure une réunion que vous avez eue avec le secrétaire d'Etat fédéral, M. Courard. J'aimerais vous entendre plus en détails sur votre implication dans le cadre de ce plan et surtout de la présidence de l'Union européenne par notre pays, qui commence le 1<sup>er</sup> juillet.

D'autre part, vous avez fait état du fait qu'aucun droit de l'enfant consacré par la Convention européenne des droits de l'enfant ne résiste à l'épreuve de la pauvreté. Vous avez fait le lien avec l'enseignement à Bruxelles. J'ai eu l'occasion de me rendre récemment dans une école dite à discrimination positive. J'ai trouvé que le lien à la pauvreté était très fort mais qu'il était renversé par rapport à la valorisation qu'on peut avoir vis-à-vis des parents qui sont dans les difficultés et des enfants. En tout cas dans l'école que j'ai visitée.

Je voudrais savoir si dans le cadre de ce rapport, vous avez procédé à une analyse de ces écoles. Quelles seraient vos recommandations quant à la multiplication de ces écoles, au soutien de celles-ci et à leur mise en valeur?

Enfin, en lisant votre rapport, je vois que vous êtes notamment impliqué dans le cadre de projets de contes pour aider les enfants de parents alcooliques. Cela peut paraître anodin mais on sait malheureusement que cela concerne de nombreuses personnes. J'aurais voulu que vous me donniez davantage de détails sur ce projet. De quoi s'agit-il exactement?

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

**Mme Fatoumata Sidibé (MR).-** Je voudrais faire deux ou trois remarques. Ce qui m'a frappé dans cette vidéo, c'est qu'on voit beaucoup de mères s'exprimer mais qu'il n'y a pas vraiment de pères qui prennent la parole. Il me semble pourtant qu'ils sont un pan important de la famille et qu'à ce titre il faudrait les laisser intervenir sur cette question ou du moins les responsabiliser. Ce ne semble pas être le cas ici. Il est dommage aussi qu'on ne donne pas plus la parole aux jeunes. On reste donc un peu sur notre faim. J'aurais aimé qu'ils expliquent comment ils vivent les défis qui leur sont posés et les difficultés qu'ont les parents à gérer aussi leur relation avec les enfants.

La dimension transversale au niveau du genre ne me semble pas apparaître dans ce rapport. Les conséquences de la

pauvreté sont-elles les mêmes pour les filles et les garçons? Cette question mériterait d'être abordée.

On parle beaucoup dans ce rapport de lutte contre la pauvreté et de toute une série de mécanismes qui ne semblent pas fonctionner. Il me semble cependant que l'accent sur la formation - cet élan d'émancipation et d'espoir - et l'emploi n'est pas suffisamment mis en évidence. On entend dire que travailler coûte cher, qu'on gagne à peine plus qu'au chômage ou au CPAS. Et il est vrai que quand j'ai vu la vidéo, j'étais un peu déprimée, comme si la pauvreté était une fatalité. Il serait aussi intéressant de donner la parole aux pauvres qui se battent, qui malgré un parcours difficile montrent qu'il n'y a pas que la fatalité, et qui ont réussi à s'en sortir.

Mon autre question porte sur les pistes que vous proposez au sein de ce Parlement. Quelles sont, par rapport à toutes les questions qui ont été abordées, les recommandations dont on pourrait se saisir pour continuer ce travail?

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).-** Je voudrais attirer l'attention sur trois problèmes spécifiques. Au-delà des mineurs étrangers non accompagnés, il y a toute la problématique des mineurs issus de familles qui demandent l'asile et qui, en première phase de procédure, devraient être accueillies par Fedasil. Il y a également celle des mineurs en séjour illégal avec un ou deux parents en séjour illégal également. Ces deux sortes de mineurs devraient également être accueillies et bénéficier de l'aide matérielle chez Fedasil. Je ne parle évidemment pas d'hébergement en centre fermé.

Or, Fedasil est complètement saturé et n'accueille donc plus toutes ces familles qui se retrouvent dès lors - et de manière très inégale puisqu'il y a même pas de plan de répartition en la matière - à charge de certains CPAS bruxellois. Ces derniers n'arrivent plus à suivre financièrement. Par conséquent, un certain nombre de mineurs se retrouvent dans une situation précaire à cause de cette réalité.

Il y a également la problématique des étrangers ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne pour lesquels on constate certains abus. L'Office des étrangers a l'intention de sanctionner ces abus via des mesures d'expulsion. Dans ce cas, il a reçu le droit d'avoir accès à toutes les données individuelles des personnes aidées par le CPAS et figurant dans la Banque Carrefour.

Cet accès est tout récent. Certes, depuis quelques années, l'Office des étrangers avait l'accès aux données individuelles en ce qui concerne les étudiants ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne. Dès à présent, cet accès a été étendu à l'aide sociale octroyée à tous les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne. En réalité, sont principalement concernés des ressortissants roumains, bulgares et polonais.

Ce n'est pas cela qui me préoccupe à ce stade et dans ce contexte mais le fait que parmi les Roumains, figurent des Roms. Or, ces derniers connaissent en Roumanie une situation qui n'est pas enviable. Par ailleurs, comme ils sont souvent en séjour illégal dans notre pays, ils vivent de mendicité et utilisent leurs enfants mineurs à cette fin. Il y a donc là un vrai problème pour tous ces enfants qui nous paraissent réellement en danger et pour lesquels il faut absolument organiser une prise en charge correcte.

Le troisième problème que je souhaite mettre en évidence concerne les grossesses précoces. Le dernier rapport de l'Observatoire de la santé et du social met en évidence qu'il y a de plus en plus de grossesses précoces en Région de Bruxelles-Capitale. Là aussi, beaucoup de ces grossesses

précoce se rencontrent parmi des femmes très jeunes très défavorisées sur le plan social et donc ayant besoin de l'aide sociale. Ces femmes ont des doutes inhérents à leur âge et à leurs capacités à élever un enfant. Ces doutes se rencontrent chez toute femme très jeune attendant un enfant mais si elle bénéficie d'une situation sociale aisée, elle peut espérer être aidée par son milieu familial et de structuration.

Il arrive également souvent qu'il n'y ait pas de père prêt à assumer. Ces femmes sont donc très seules. On en rencontre de plus en plus. Je doute profondément du fait que ces femmes choisissent librement de garder ou non l'enfant. Les pouvoirs publics se doivent d'être neutres et d'informer. Ils se doivent également d'assurer à la femme que quel que soit son choix, il sera respecté. Les CPAS par exemple aident une femme qui désire une interruption volontaire de grossesse, mais ils la soutiendront également si elle désire garder l'enfant.

Ces très jeunes femmes connaissent généralement une pression importante du milieu culturel et familial. Je ne suis pas certaine de ce qu'elles soient aptes à choisir librement. Il s'agit là d'une source de difficultés pour les enfants qu'il ne faut pas négliger.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** Je voudrais tout d'abord remercier M. De Vos pour son exposé et son partage de son expérience de terrain. Vous avez un contact très proche avec l'ensemble des structures associatives et des familles. J'ai deux questions.

La première est relative au décrochage scolaire propre à Bruxelles. Grâce à votre double position d'acteur et d'observateur privilégié, pouvez-vous identifier les bonnes pratiques, les processus innovants qui permettent aux jeunes de sortir de cette spirale de l'exclusion et de la pauvreté? Votre avis est important pour nous qui votons des budgets et donnons notre assentiment à des axes politiques.

Ma deuxième question concerne la mendicité. La déclaration du Comité pour l'union du peuple rom a été adressée au gouvernement il y a quelques années. Ce texte dénonce les conditions de vie des enfants. Il réclame une législation non équivoque afin d'interdire explicitement toute forme d'utilisation d'un enfant pour mendier quel que soit le prétexte et qu'il s'agisse ou non des parents de celui-ci.

Une législation datant du 10 août 2005 relative à la lutte et au trafic des êtres humains fait référence à la mendicité, du moins à son exploitation et à son instrumentalisation. Le texte ne fait pas spécifiquement référence à l'utilisation de personnes à cette fin. Or, dans ce cas, l'enfant, voire le nourrisson, se trouve instrumentalisé.

Des débats reviennent de façon récurrente pour envisager de revoir ou non cette législation afin qu'elle inclue l'utilisation de personnes à des fins de mendicité. Cela permettrait à la police d'intervenir. Se pose alors la question de l'avenir de l'enfant. Doit-on rompre le lien maternel?

Je voudrais avoir votre avis à ce propos.

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Zakia Khattabi.

**Mme Zakia Khattabi (Ecolo).-** Je tiens également à vous remercier pour le rapport. En ce qui me concerne, j'estime que les questions de méthodologie sont fondamentales. Ici, en l'occurrence, le choix que vous avez opéré relève presque d'une révolution copernicienne et permet d'appréhender la réalité d'une tout autre façon. Vous dépasserez la question et elle en avait bien besoin. Voilà qui permet de remettre en

avant des questions qui paraissaient ronronnantes. Je vous en remercie vraiment.

Je tenais à revenir sur un point précis auquel je suis particulièrement sensible, à savoir la question de l'enseignement et particulièrement l'accès à l'enseignement supérieur. Je siège en Communauté française dans la commission de l'Enseignement supérieur. Vous n'êtes certainement pas sans savoir qu'il s'y tient actuellement un gros débat sur les questions qui touchent à cet enseignement. Une table ronde a été organisée. Elle comprend divers groupes de travail dont un que je suis particulièrement et qui touche à la question de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

J'aurais donc souhaité savoir si vous avez eu l'occasion d'être entendu dans le cadre de ces travaux ou si vous aviez remis un avis ou une analyse en termes d'accès. Après avoir entendu le reportage, je peux dire que je partage entièrement ces préoccupations en matière d'accès à l'enseignement supérieur qui augmentent de plus en plus, ainsi que les difficultés de certains jeunes à intégrer l'enseignement supérieur, à s'accrocher et à arriver au bout du projet de vie qui est le leur. Pourquoi? Parce que tant en amont qu'en aval, les dispositifs d'accompagnement ne sont pas mis en place. Cela m'inquiète fortement. Dans certaines filières, mais je grossis le trait, on semble revenir au début du siècle passé. L'enseignement supérieur semble réservé à une élite parce qu'elle a les moyens et le capital tant culturel que financier pour y arriver.

Je voudrais donc savoir si vous avez été auditionné et, si non, si vous avez l'intention d'interpeller le ministre à ce propos.

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Martine Payfa.

**Mme Martine Payfa (MR).-** J'aurais bien voulu connaître votre avis sur certains sujets, que je vous explicite.

On constate inévitablement, et c'est le phénomène le plus inquiétant actuellement, la montée de la violence intrafamiliale. A quoi l'attribuez-vous, outre le fait qu'elle touche particulièrement les familles monoparentales, les gardes partagées où l'on n'ose plus dire non. Les émissions de sensibilisation sur le sujet abondent pour l'instant. Il est nécessaire que nous intensifions les soutiens à la parentalité, mais de quelle manière?

Je suis étonnée de voir combien les enseignants sont demandeurs. Dans l'enseignement primaire, des écoles qui prodiguaient un enseignement prônant la responsabilisation des enfants dès le plus jeune âge souhaitent en revenir au règlement d'ordre intérieur et à des limites clairement fixées. Elles doivent être soutenues dans leur prévention des petites incivilités. Notre société entre dans une ère d'interdiction, ce qui me semble constituer une dérive. Mieux vaudrait punir, sanctionner et accompagner les auteurs de petites incivilités susceptibles de se muer plus tard en actes de délinquance.

On évoque souvent le manque de places dans les IPPJ ou les prisons. Selon vous, quelles mesures devraient-elles être prises en amont pour éviter le placement de mineurs en institution? Nous assistons à une véritable démobilisation de la police et des magistrats. Si les politiques de prévention et d'accompagnement étaient plus efficaces, nous ne devrions pas augmenter le nombre de places en centres fermés. J'aimerais connaître votre opinion sur la question.

C'est la montée de la violence qui m'inquiète. Le centre d'intervention pour les violences intrafamiliales (CIVIF) de Watermael-Boitsfort est submergé d'appels! Et ce sont encore les femmes qui souvent en sont les victimes.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Joël Riguelle.

**M. Joël Riguelle (cdH).**- Mon intervention concerne également la sphère de l'enseignement car s'il est un lieu d'émancipation des jeunes, c'est bien l'école. Avez-vous constaté le même rapport entre pauvreté et enseignement dans les arrondissements autres que celui de la Région de Bruxelles capitale?

Y aurait-il une spécificité bruxelloise ou s'agit-il d'une spécificité urbaine?

Concernant l'accès à l'école, il semblerait que l'accès à la maternelle ne soit pas considéré comme automatique et naturel pour un certain nombre de familles notamment pour les nouveaux Belges. Il n'est pas évident pour eux de mettre leurs enfants en maternelle. L'abaissement de l'âge obligatoire pour l'entrée à l'école serait-il une solution souhaitable ou la liberté est-elle encore plus souhaitable sur ce point?

Dans le petit extrait que nous avons visionné, j'ai entendu des enseignants ou des gens liés à l'enseignement. Peut-on imaginer des prolongements de la formation de base des enseignants qui sont confrontés à un public particulier? J'imagine que ce n'est pas le cas actuellement.

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Alain Maron.

**M. Alain Maron (Ecolo).**- Monsieur le Délégué, votre exposé était à la fois déprimant et indispensable. Ces derniers temps, dans ce Parlement ou dans les commissions, nous entendons beaucoup parler de problèmes liés aux jeunes. Nous en entendons surtout parler par rapport à la délinquance et à des phénomènes de repli identitaire, des questions de voile islamique ou de religion. Cela occupe l'espace médiatique mais aussi l'espace politique. On en a encore eu l'illustration ici il y a quinze jours. Je me souviens aussi très récemment d'une réunion de commission où le ministre-président de la Région s'est prononcé de manière assez virulente pour l'augmentation du nombre de places en IPPJ.

Le fait que vous interveniez pour rappeler que la principale problématique de la jeunesse à Bruxelles, c'est d'abord la pauvreté et que la thématique essentielle est la question sociale, est donc à la fois déprimant mais indispensable. C'est peut-être même un petit peu rafraîchissant pour nous, parlementaires, qui sommes parfois assaillis par d'autres types de discours au sein même de ce Parlement ou via les médias.

Pour une institution comme la vôtre, faire un rapport sur la pauvreté de manière décentralisée et participative avec les acteurs mérite d'être signalé et applaudi même si on aurait peut-être voulu voir plus de jeunes sur les vidéos ou que vous soyez encore plus proche d'eux au niveau de la rédaction du rapport.

L'une des questions fondamentales que je me pose - mais d'autres se la posent également - est de savoir comment recadrer les problèmes. En effet, les problèmes les plus importants devraient aussi être les plus visibles et ce n'est pas le cas pour le moment. Par exemple, dans les médias ou ici, on parle beaucoup plus de violence que de pauvreté.

Comment faire par ailleurs pour valoriser les actions porteuses des jeunes? En menant et en construisant leur vie, la plupart des jeunes exercent une action positive. Certains mènent en outre des actions de solidarité, des actions culturelles, d'expression, etc. Pourtant, on en parle très peu au regard par exemple des problèmes de délinquance ou de violence. Comment faire pour revaloriser l'image des jeunes? La question me paraît d'autant plus importante qu'un effet boule de neige est à prévoir. Plus on parlera des actions positives des jeunes et plus on les encouragera à les mener. Cela vaudrait mieux que de les stigmatiser en tout ou en partie. Telle est ma première question.

Voici la deuxième. Que pensez-vous des spécificités bruxelloises? Dans certains domaines, les problématiques de la jeunesse à Bruxelles sont assez différentes de ce qu'elles sont ailleurs. M. Riguelle a posé la question à propos de l'enseignement. Toutefois, elle se pose à propos des politiques de jeunesse en général. En matière de politique d'aide à la jeunesse et de politique culturelle pour la jeunesse, la Communauté française doit-elle agir, de votre point de vue, de la même manière et avec les mêmes priorités, dans l'espace bruxellois et ailleurs en Communauté française? Dans la négative, avec quelles priorités spécifiques devrait-elle agir?

Connaissez-vous un peu les politiques mises en oeuvre par la Commission communautaire française? Nous assistons aujourd'hui à une réunion des commissions réunies de la Commission communautaire française. Cette institution développe une petite politique de jeunesse. En disant "petite", je parle évidemment en termes de budget et je ne porte aucun jugement de valeur. Elle mène aussi une politique de cohésion sociale, etc. Que pensez-vous ici encore des spécificités bruxelloises et de l'articulation éventuelle à mettre en place entre les politiques de la Commission communautaire française et celles de la Communauté française?

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Jacques Morel.

**M. Jacques Morel (Ecolo).**- Je tenais tout d'abord à remercier notre invité pour son rapport fort intéressant. Je ne répéterai pas les remarques qui ont été formulées quant à la méthode de recherche action qui a conduit à sa réalisation.

En quoi cette méthode de travail est-elle en convergence avec le mode de fonctionnement en arrondissements du secteur étudié? En effet, elle semble avoir éveillé de manière efficiente et productive un certain nombre de dynamiques participatives. Peut-on la considérer comme un mode de travail ou un mode de fonctionnement de ce secteur? En effet, elle apporterait une nouvelle manière de lire ce rapport et une dynamique nouvelle en ce qui concerne le travail réalisé sur le terrain.

A propos de ce qui est plombé, on parle ici de problèmes de la jeunesse et de pauvreté. Dans les discussions portant sur la pauvreté, nous établissons le même type de constat. Cela fait dix ans que nous faisons des constatations mais de rapports sur la pauvreté en rapports sur les droits de l'enfant, nous restons cantonnés dans une espèce d'état d'équilibre. Dans les recommandations que l'on peut formuler, qu'est-ce qui permettrait de disposer d'une évaluation "agressive" des mesures qu'on prend en la matière?

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Emmanuel De Bock.

**M. Emmanuel De Bock (MR).**- Pour ma part, j'ai une question pratique. J'aimerais vous entendre à propos d'un considérant d'un arrêté de gouvernement relatif à la politique bruxelloise en matière de prévention. Il dit ceci: "*La politique bruxelloise en matière de prévention a pour objectif de permettre aux dix-neuf communes, en qualité d'opérateurs de première ligne, de renforcer leur intervention, principalement vis-à-vis des jeunes, surreprésentés dans les faits de criminalité comme auteurs d'actes de délinquance, mais aussi en tant que victimes de ces actes.*"

**Mme la Présidente.**- Le débat est ainsi lancé et je demande à M. Bernard De Vos de reprendre les thèmes redondants, ce qui permettra aux collègues de se greffer sur chacun de ces thèmes.

La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.**- Il s'agit d'un débat très intéressant mais je ne peux malheureusement pas rester. Je voudrais donc présenter mes excuses auprès de

M. Bernard De Vos avec lequel j'ai régulièrement l'occasion de dialoguer.

**Mme la Présidente.-** Ce n'est pas la peine de vous excuser. Il est très rare, lorsqu'on organise une audition, que le ou la ministre vienne en personne. De plus, vous êtes parmi nous le jour de l'inauguration du centre fermé de Saint-Hubert. Nous vous remercions donc vraiment pour votre présence parmi nous aujourd'hui.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.-** C'est d'ailleurs là que je me rends. Comme vous le savez, ce n'est pas à côté de la porte et ce point constitue d'ailleurs un grand problème.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Bernard De Vos.

**M. Bernard De Vos, Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant.-** La diversité de vos questions témoigne de la difficulté de ma tâche. Je représente seul une institution: l'institution du Délégué général aux droits de l'enfant. Je peux commencer la matinée par une interview sur ma réaction aux sanctions d'exclusion d'élèves ayant utilisé Facebook à mauvais dessein. Ensuite, j'interviens sur la question de la gestation pour le compte d'autrui, les mères porteuses ou l'euthanasie des enfants ... On peut aussi m'interroger sur des questions scolaires. C'est là que résident l'intérêt mais aussi toute la difficulté de la fonction.

Elle offre une vision panoptique des questions relatives à la jeunesse et à l'enfance en Communauté française.

Je reviendrai une à une sur les questions posées.

Il est vrai que la pression consumériste est très prégnante. Les jeunes d'aujourd'hui n'ont aucun pouvoir. Pas de pouvoir électif, législatif, économique, ni médiatique. Ce dernier est cependant très important. Il serait surprenant que ces jeunes soient pires que la société qui les a engendrés puisqu'ils n'ont pas de pouvoir. On n'a pourtant cessé de dire qu'ils sont plus violents, plus agressifs ou surreprésentés dans les statistiques.

Le seul pouvoir dont ils disposent est le pouvoir d'achat et de consommation. Ils y sont incités en permanence. Il existe un nombre considérable de campagnes de publicité qui leur sont adressées directement. Ne pas avoir de téléphone portable, de page sur Facebook, ne pas porter certains habits de mode, est considéré comme un signe d'infamie. Les enfants issus de familles en difficulté économique sont plus marqués. Beaucoup de parents tentent de rendre leur enfant conforme aux standards. Pour ce faire, ils réalisent parfois des sacrifices déraisonnables. Une réflexion profonde à ce sujet doit être menée.

Une autre problématique peut rejoindre les préoccupations de certains intervenants. Beaucoup de publicités utilisent des enfants pour vendre des biens aux parents. Cela existe de longue date pour les céréales mais c'est maintenant étendu à un florilège de produits différents comme la voiture. Par le passé, il s'agissait du choix du père de famille selon des critères de puissance du moteur, de robustesse de la carrosserie, de durée de vie, etc.

Aujourd'hui, on incite les parents à acheter une voiture conforme aux goûts et au confort des enfants comme des sièges adaptés à l'arrière, avec écrans vidéos, etc. Il s'agit là d'une perversion. On incite les enfants à consommer davantage et on pousse les parents à acheter en fonction de leur progéniture. Je trouve cette pratique détestable. Il faudrait sensibiliser un maximum d'acteurs. Je me suis adressé à diverses reprises à Mme Laanan, compétente en matière d'audiovisuel, pour la gestion de la publicité. Un chapitre du rapport est consacré à cette pression consumériste difficile à

vivre pour les enfants issus d'un milieu socio-économique faible. Ce problème est fondamental.

On évoque souvent la violence gratuite. En réalité, beaucoup de violences commises par des jeunes ont des origines d'ordre économique. Ils n'ont pas réellement besoin de voler mais ils sont incités à le faire.

Quant à la gestion de la délinquance, les IPPJ et les prisons, je serai clair. Selon moi, les mesures de type carcéral ne sont pas réellement efficaces. Dans le cas contraire, nous le saurions. Tous les scientifiques s'accordent à dire que la prison ne sert à rien, elle ne guérit pas et n'améliore pas le profil de ceux qui y sont condamnés. En revanche, des prisons qui mettraient le pied à l'étrier en assurant des formations par exemple donneraient de meilleurs résultats. Tel est d'ailleurs le modèle des IPPJ que certains responsables politiques condamnent en les comparant à des lieux de villégiature. Lors d'un débat faisant suite aux faits dramatiques d'Uccle, M. Armand De Decker dénigrait les IPPJ. Mme Nyssens de son côté disait avoir visité la prison de Tilburg et y avoir constaté un intérêt pour la formation et la future réinsertion. Or, cela correspond au projet des IPPJ.

Ce que l'on voudrait pour nos adultes semble encore trop doux pour nos jeunes. Ce discours m'inquiète. Je ne conteste pas la nécessité de provoquer parfois ce que l'on nomme un "arrêt d'agir". Je suis moi-même père de deux petites filles et je ne souhaite pas les voir confrontées à des actes de violence en rue. Toutefois, un arrêt d'agir ne doit pas être prolongé. Dans l'affaire de Marius et Adam coupables de l'assassinat de Joe Van Holsbeeck, selon les informations reçues, après six mois passés à l'IPPJ de Braine-le-Château, Marius avait accompli le travail nécessaire. Il avait compris la gravité de son acte, il s'était amendé et il avait élaboré avec l'équipe éducative un projet de sortie. Il y est resté trois ans sous la pression populaire car il eût été mal accepté de le laisser sortir.

Un mois à l'adolescence n'équivaut pas à un mois à l'âge adulte. Entre 40 et 50 ans, un adulte change à peine. Mais regardez un gamin de 14 ans et retournez le voir à 14 ans et demi. Ce n'est plus le même. Le chemin qu'il a fait, les hormones, etc., ont fait qu'il a changé sa façon de s'habiller, sa façon de concevoir la vie, etc. Un mois à l'adolescence, c'est terriblement précieux en termes d'identification, de travail, de construction de soi. Alors, un mois passé derrière les barreaux, même moyennant un encadrement éducatif de qualité, doit être une solution limitée.

Je plaide pour une réduction du temps d'enfermement qui permettra d'avoir une rotation plus importante et de ne pas devoir ériger des prisons et des IPPJ ou de nouvelles institutions fermées. Je ne dis pas qu'il ne faut pas enfermer certains jeunes. Je pense cependant qu'il faut mener une réflexion sur ce sujet. Les dispositifs d'encadrement existant pour les jeunes qui sortent des IPPJ devraient être mis en place comme double mandat dès l'entrée du jeune dans l'IPPJ.

Le travail doit être réalisé dès le début avec le milieu familial qui va "récupérer" le gamin. Cela permet de s'assurer que les conditions dans lesquelles il pourra retourner dans son milieu familial seront de meilleure qualité. Je sais que ces dispositifs sont onéreux mais si l'on peut réduire la durée de placement en milieu fermé, cela deviendra relativement intéressant au niveau économique.

Concernant le débat sur les nouvelles places à créer, je pense que la première chose à faire, c'est d'objectiver. Personne ne peut me dire combien de jeunes sont détenus actuellement dans les prisons parce qu'ils ont été dessaisis par les tribunaux de la jeunesse. Il existe vraiment un gros problème. Ces 120 places ne sont pas exclusivement destinées aux mineurs délinquants mais aussi aux jeunes dessaisis. Si on ne connaît

pas le nombre de jeunes dessaisis, on ignore combien de places seront occupées.

Il manque aujourd'hui des places en IPPJ. Toutefois, je pense très honnêtement que c'est anecdotique, même si je n'ai pas de statistiques. Je vous assure que dès qu'il manque une place en milieu fermé pour un jeune, tous les médias en sont informés. Il ne faut pas croire qu'il manque des centaines de places. Vous connaissez bien le principe de l'offre et de la demande en milieu carcéral. Tant qu'on ouvrira des places, on les remplira. C'est certain.

Vous connaissez aussi le coût. Je vous ai parlé du coût humain pour un adolescent pour lequel on sait qu'un mois vaut parfois plusieurs années à l'âge adulte. Et vous connaissez le coût financier. Ce n'est pas un secret, la question a été posée à la ministre il n'y a pas longtemps.

Une mesure parfois très efficace dans le cadre des centres d'orientation éducative ou des services de prestation éducative qui prennent en charge des délinquants ayant parfois commis des faits graves coûte à peu près 2.500 €. Un placement en famille d'accueil coûte 5.600 €. Une année pour un jeune dans une maison d'hébergement classique coûte 40.000 €. On monte à 90.000 € par an et par jeune pour un hébergement dans une IPPJ à régime éducatif ouvert et à 120.000 € par an et par jeune dans une IPPJ à régime éducatif fermé, sans compter la construction et l'amortissement du bâtiment.

Ce n'est pas la pauvreté qui mène à la délinquance. Ne faisons pas ce raccourci! Ceci dit, la précarité est liée à la délinquance. C'est à la fois de la pauvreté, de la discrimination, de la stigmatisation et de la relégation. Ce cocktail-là mène à la délinquance. C'est imparable. Ce n'est pas simplement la pauvreté mais c'est la pauvreté plus quelque chose.

En sachant cela, on peut continuer à créer de places dont on sait qu'elles se rempliront. Cela permettra peut-être d'améliorer un peu le sentiment d'insécurité mais cela ne réglera pas les problèmes. 150.000 € annuels représentent 550 € par jour. On peut continuer comme cela. Cependant, vous m'avez demandé s'il y avait suffisamment de services à Bruxelles ou ailleurs qui peuvent répondre à d'autres types de mesures qui pourraient être imposées par les magistrats. Je vous répondrai qu'il en existe mais bien trop peu!

L'encadrement éducatif renforcé n'est pas encore suffisamment assuré. Il n'y a pas encore assez de services qui peuvent le faire. La concertation restauratrice en groupe à laquelle je crois consiste à mettre en présence un auteur d'un fait et une victime, accompagnés l'un et l'autre de personnes de leur choix. C'est important en termes de conscientisation et de sensibilisation de l'ensemble de la communauté, notamment la communauté jeune, à ce qui peut se passer. Or, faute de moyens, ce concept n'est pas appliqué dans tous les arrondissements judiciaires.

J'en arrive au fameux projet du jeune. Pourquoi ne pas proposer à ces jeunes pourtant dépourvus d'horizon de concevoir un projet personnel? Or, il n'existe pas de dispositif pour ce faire.

Les services de prestation éducative et philanthropique qui permettent à des gamins de s'amender en prestant quelques heures ou parfois plus au service de la collectivité ont du sens. Cela a non seulement du sens mais cela comporte aussi une réelle sanction éducative et pédagogique. Or, il n'y a pas suffisamment de moyens pour mettre cela en place. Pourquoi cette insuffisance de moyens? Parce que l'on met toujours nos maigres moyens en bout de course.

Je reviens donc sur les questions abordées par M. Joël Riguelle et qui portent sur l'enseignement. Dans ce secteur également, peut-être pourrait-on insuffler encore davantage de

moyens et ce, même si au regard d'autres pays, notre Communauté française n'est pas complètement à l'abandon et qu'elle y consacre quelques moyens. Peut-être pourrions-nous faire en sorte que ces fameux processus de remédiation soient instaurés au sein même de l'école. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui.

De tous les témoignages que nous avons récoltés au cours de notre enquête, il ressort que la relégation est la réponse à la non-remédiation. Quand cette remédiation existe, les enfants restent plus longtemps et peuvent s'accrocher au réseau scolaire. Actuellement, cela n'existe pas suffisamment. A Bruxelles comme partout ailleurs, l'enseignement est cité systématiquement comme un point noir pour les familles pauvres et précaires.

Il faut donc réfléchir à ce que l'on peut faire pour donner du sens à ce que l'on propose à nos jeunes. J'irais même plus loin dans la réflexion. Certaines familles, de par des raisons culturelles, ne mettent pas leur enfant en maternelle. Dès lors, faudrait-il abaisser l'âge de l'obligation scolaire? En réalité, la question n'est même pas là. Heureusement que ces familles n'inscrivent pas leurs enfants en maternelle car de toute façon il n'y a pas de place! Dans les quartiers où elles vivent, les écoles maternelles n'ont pas suffisamment de places disponibles.

Si vous avez l'occasion un jour de faire venir M. Jan Peters, de l'Université de Gand, demandez-lui d'apporter son excellent travail sur les crèches. Il a digitalisé de vieilles photos de crèches datant des années 60, 70 et 80 et les a ajoutées à celles prises dans les années 2000. Si je compare entre elles les photos datant des années 60 et de 2010, en 1960, si vous n'alliez pas à la crèche, vous ne ratiez rien! On y trouvait des puéricultrices avec des petits masques de protection, tout était nettoyé au Dethol, les biberons étaient stérilisés en permanence, etc. Bref, c'était la crèche hygiéniste par excellence! Les parents ne pouvaient même pas entrer dans la crèche et devaient faire passer leur enfant par une espèce de boîte aux lettres. C'était tellement ahurissant que si vous avez échappé à cela, vous y avez gagné!

Aujourd'hui, si vous n'avez pas de place en crèche - et c'est le cas d'une bonne partie des familles précarisées - votre enfant et vous-même par la même occasion serez privés d'un endroit où l'on peut être confronté à du personnel éducatif. On peut boire un café à l'accueil tout en discutant et on peut rencontrer l'assistant social ou l'éducateur dans un cadre non stigmatisé. Vous n'avez pas encore de difficultés et vous pouvez déjà poser des questions sur l'éducation de votre enfant à une personne spécialisée qui pourra vous répondre. Dans certaines d'entre elles, vous trouvez de grands panneaux où sont recensés les mots usuels des enfants traduits dans quatorze langues. Vous rencontrez un pianiste accompagné de son piano à queue qui vient animer une initiation à la culture, à l'art, à la psychomotricité, etc. Telle est la crèche des années 2000 et vous voyez tout de suite ce que ratent les enfants qui n'y vont pas. Si ces différences se cumulent à d'autres problèmes dès la toute petite enfance, vous voyez ce que cela peut donner.

Chaque jour, je suis saisi par les dossiers individuels que je dois gérer. Par exemple, une école maternelle - et sans doute d'autres encore - demande aux parents dont on sait que l'un des deux parents ne travaille pas de reprendre leur enfant à midi et de ne pas le ramener l'après-midi pour soulager le personnel. Elle leur dit: "*De toute façon, ils font la sieste. Gardez-le!*" Une telle situation dans un pays riche et civilisé comme le nôtre est inacceptable alors qu'on dit que les maternelles ont une certaine importance! Or, si la situation est telle, c'est sans doute parce que l'on a tardé à avoir un plan d'investissement, principalement dans les écoles primaires et secondaires. Il faut le faire d'urgence!

Dans ce débat, tout est dans tout. On ne peut pas parler des IPPJ sans aborder la question de la prévention et de la prévention sans aborder celle du rôle des écoles. C'est la raison pour laquelle je ne peux éviter de commettre de grands amalgames dans mes réponses. Si cela n'est pas clair, n'hésitez pas à m'interrompre.

Une autre question portait sur la réunion que j'ai eue hier avec le secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la lutte contre la pauvreté concernant l'organisation d'une première grande manifestation dans le cadre de la présidence européenne. Cette manifestation se tiendra à Marche-en-Famenne et réunira 300 experts qui évoqueront la pauvreté infantile.

J'en suis ravi mais je suis en même temps dépité de constater que la Communauté française n'est pas parvenue à trouver sa place. M. Courard est en piste depuis longtemps pour faire en sorte de valoriser ses compétences et ses services mais la Communauté française est à la traîne. Or, il est très difficile d'exister dans ce domaine et le secteur est très désorganisé.

Ainsi, des collègues flamands m'ont appris hier, lors d'une réunion fédérale, l'organisation, le 8 ou le 9 septembre, d'une conférence portant sur des thèmes qui me sont chers comme l'application des droits de l'enfant à la pauvreté. Je l'ignorais. Depuis longtemps, j'ai demandé au ministre-président de nommer au sein de son cabinet une personne chargée de centraliser toutes les initiatives. Malheureusement, ce n'est toujours pas fait. Vous comprendrez donc aisément ma déception.

Vous avez également évoqué les écoles à discrimination positive. Je ferai le lien entre votre question et celle de M. Riguelle concernant les bonnes pratiques. La discrimination positive qui nous vient des Etats-Unis est certes sympathique mais elle reste de la discrimination. Bien sûr, je ne conteste pas le fait que certaines écoles font des prouesses avec les moyens supplémentaires qui leur sont accordés. Il ne faut surtout pas remettre tout en cause car il reste de très bonnes pratiques, de très bonnes expériences, des enseignants très motivés, des directeurs de grande qualité qui ne discriminent pas, etc.

Toutefois, à Bruxelles malheureusement, cette politique de discrimination positive contribue, à mon sens, à renforcer les politiques d'apartheid ou plus exactement les réalités d'apartheid. Ce que je dis est assez provocant mais je pense que l'absence de politique d'ouverture a mené à l'apartheid. C'est donc une absence de politique que l'on a abordée aujourd'hui sous différents angles. Que peut-on faire et comment organiser une meilleure collaboration entre les uns et les autres?

Je suis personnellement assez attaché aux objectifs poursuivis par la Communauté française. Et ce n'est pas parce que je suis employé par cette institution. Depuis les accords de fédéralisation, les matières personnalisables sont du ressort des Communautés. Il me semble dès lors que si la Région de Bruxelles-Capitale, les autres Régions et l'Etat fédéral veulent collaborer aux projets de la Communauté - et cela se justifierait parce que la Communauté est notoirement désargentée - ils doivent organiser cette collaboration en lien avec les objectifs de la Communauté.

Or, à Bruxelles, les initiatives prises sont très disparates. Des acteurs de terrain sont engagés par la Communauté française et doivent respecter une ligne de conduite que l'on peut résumer par émancipation, autonomisation et responsabilisation des jeunes. D'autres collègues sont engagés dans le cadre des contrats de sécurité, des contrats de prévention, des quartiers d'initiative ou du renouveau urbain. Ils sont financés par d'autres pouvoirs politiques avec d'autres objectifs mais avec les mêmes modalités et les mêmes moyens. Vous imaginez, aux yeux des gamins qui

fréquentent tantôt les uns, tantôt les autres, l'inavaisemblable manque de cohérence et le gaspillage d'énergie et d'argent que cette situation représente.

Je pense donc qu'un problème de taille se pose à Bruxelles. Je l'ai déjà répété à plusieurs reprises et bien avant de devenir délégué général. Bruxelles est une petite ville de province à l'échelle des villes du monde. Elle vante sa multiculturalité bien au-delà de ses frontières comme un argument touristique mais il est évident qu'elle ne parvient pas à faire un minimum d'interculturel. Je pense que l'interculturalité doit se développer d'entrée de jeu à l'école et c'est pour cette raison que je ne suis pas opposé à la discrimination positive. Cependant, je préférerais qu'elle soit remplacée par davantage de mixité à l'école.

C'est pourquoi le bus tourne aujourd'hui dans tous les quartiers bruxellois afin d'informer les parents. En effet, le nouveau décret offre à présent 20,4% de places prioritaires à des enfants marqués d'un faible indice socio-économique. Il faut alors que ces écoles puissent inscrire au moins 20,4% d'élèves de ce genre même si c'est encore insuffisant à mes yeux. Ce doit être notre objectif prioritaire et il faut pour y parvenir que les parents de ces enfants fassent volontairement la démarche alors même qu'ils sont pour le moment convaincus de n'être ni attendus, ni espérés dans ces écoles.

Voir combien les parents des milieux précaires ont intériorisé le fait que l'école n'était pas un ascenseur social et qu'ils n'avaient rien à en attendre est la chose qui m'a le plus effrayé au cours de ces huit mois de travail. Le président du Centre de médiation des gens du voyage m'a dit textuellement: "Vous savez, nous ne demandons pas que nos enfants deviennent avocats ou médecins. S'ils ont le CEB (certificat d'études de base), s'ils savent lire et écrire, se débrouiller dans la vie, c'est déjà très bien! Ils n'ont pas besoin de plus!" Ils ont donc intériorisé le fait que leur famille ne donnera pas naissance à un avocat ou à un ingénieur et qu'ils doivent se satisfaire de leur situation. Et dans beaucoup de familles précaires, c'est le même raisonnement qui prévaut.

Vraiment, une réforme de l'enseignement est indispensable. Voilà pour le fond.

Quant à la forme, tant qu'on n'arrivera pas à faire en sorte de recréer un sens à la scolarité, la situation restera assez mauvaise pour les adolescents. Naguère, nous qui étions à l'école, nous savions globalement qu'on étudiait, puis on décrochait un diplôme, on avait un emploi, on mettait nos compétences à profit. Voilà comme les choses fonctionnaient. Quand j'ai terminé mes études d'éducateur, j'ai eu trois ou quatre propositions conjointes. J'ai donc pu choisir en fonction de la distance par rapport à mon domicile, au salaire. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

A partir du moment où tous les contenus scolaires se trouvent en deux coups de clic sur internet, il faut repenser l'enseignement de façon fondamentale. Redonner du sens à l'école. Selon moi, une des meilleures pistes est de créer plus d'apprentissage dans la vie quotidienne. J'ai pu m'exprimer hier sur cette histoire d'Alleur et de l'école de Waterloo qui ont exclu de façon absurde et aberrante des gamins parce qu'ils avaient émis des critiques à l'égard d'un enseignant sur Facebook. Sans doute l'avez-vous vu aussi. Il y avait là un sujet d'actualité à traiter au sein de l'école dans le cadre d'un cours de technologie moderne, un cours de morale, de religion, de philosophie, de français, etc. On ne saisit même pas ces opportunités, on exclut sans prendre conscience de ce que le monde évolue et que les enfants se trouvent au milieu, sans repères. Si l'on n'ouvre pas ces questions, on arrivera à des situations désagréables.

La Communauté française a entrepris d'essayer d'identifier tous les enfants non inscrits à l'école. D'après les premières

approximations, il y a quelques milliers d'enfants non inscrits en Communauté française, par exemple parce que l'enfant est handicapé. Mais certains ne le sont pas parce que les parents n'y voient pas d'intérêt. On imagine que dans ces cas, les enfants ne sont pas très bien traités. Il est donc positif que ce travail se fasse.

Si l'on rajoute à ce nombre d'enfants qui ne sont pas inscrits tous les décrocheurs, ceux qui se baladent dans les rues, qui sont souvent à l'origine de ce fameux sentiment d'insécurité parce qu'ils occupent les espaces publics pendant la journée, on arrive à un chiffre important.

Si l'on rajoute encore tous les "décrocheurs assis", comme je les appelle, c'est-à-dire des décrocheurs en classe qui ne voient plus le but d'aller à l'école mais qui n'y vont que pour rencontrer des copains ou à cause d'une pression familiale suffisante pour les y conduire encore, je vous avoue que par rapport à l'enseignement, je commence à me poser de sérieuses questions. Les constats que j'avais en tant que travailleur de terrain auparavant ont été vraiment confirmés par les rencontres que j'ai eues en tant que délégué général.

Je reviens sur une partie de la question de Mme Mouzon concernant les grossesses précoces. Oui, certains indicateurs nous laissent entendre que les grossesses précoces sont plus présentes mais nous avons aussi la confirmation qu'une généralisation d'un cours ou une sensibilisation à la vie affective et sexuelle dans les écoles de la Communauté française n'existe pas.

Je reviens donc à vos questions. Hier, dans *La Libre Belgique*, une carte blanche a été publiée dont le titre était "*Dura Sexe Sed Sexe*". En tant que Délégué général, il fallait marquer le coup.

**Mme la Présidente.-** Du coup, tous les lecteurs de *La Libre Belgique* ont lu votre carte blanche.

**M. Bernard De Vos, Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant.-** Exactement. Il était important de dire que cette institution de Délégué général aux droits de l'enfant, très médiatisée au moment de l'affaire Dutroux, doit parfois sortir de là et inviter à parler de sexualité et de vie affective en dehors des crimes, en dehors de ce contexte lourd dans lequel nos gamins et gamines ne se retrouvent pas.

Il faut essayer de travailler sur la question des grossesses précoces et de sensibiliser sur ces thématiques. Les abus sexuels entre jeunes existent, il faut donc également agir à ce niveau.

J'ai bien entendu les divers commentaires et vos appréciations de la méthodologie utilisée dans le cadre de notre rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles. Je vous en remercie.

Concernant la surreprésentation des mères, je préciserai que les pères étaient aussi invités mais qu'ils ne sont pas venus. C'est classique. Je rappelle toujours que nous n'avons pas la prétention d'avoir récolté la parole de toutes les catégories et de toutes les personnes pauvres. Le témoignage constitue un effort. Les personnes déprimées, honteuses ou isolées n'ont pu y participer. Nous n'avons donc pu recueillir le témoignage que de ceux qui peuvent encore se mobiliser.

Nous savions que la méthodologie employée, la conférence citoyenne, s'adresserait plus aux adolescents qu'aux enfants. Dès la constitution du projet, nous avons contacté l'Observatoire de la petite enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, et la Fondation Roi Baudouin. Nous débutions le projet en 2009 et nous leur avons demandé de nous être complémentaires avec leurs projets de 2010.

Ces institutions sont en effet en train de mettre en place une recherche participative sur la pauvreté sur le même modèle que la nôtre mais leurs moyens viseront plus spécifiquement les enfants. La méthode employée ne sera pas une conférence citoyenne mais des dessins, des vidéos, l'expression libre ... La Fondation Roi Baudouin travaille actuellement sur la parole des enfants et des jeunes sur la pauvreté. Pour nos recherches, nous avons mené une réflexion de concert afin de couvrir tous les publics.

Plusieurs questions ont eu trait à l'âge critique des grands adolescents, ceux qui refusent d'aller à l'école ou qui sont "en bout de course". Vous avez souvent évoqué la nécessité de la formation pour ceux qui ne possèdent pas les acquis de base. C'est important mais les jeunes de 16 à 18 ans qui n'ont pas ces compétences n'ont généralement pas une approche très positive de la formation.

Une initiative bruxelloise dans laquelle je me suis beaucoup investi, "Solidarcité", tente de combiner le service à la collectivité, la maturation personnelle et la formation. La combinaison de ces trois éléments permet aux publics en plus grand décrochage, ceux qui s'accrochent le moins facilement de manière spontanée à un projet, de reprendre confiance en eux et de se tourner vers la formation et la post-formation.

La grosse difficulté pour ces jeunes réside dans le fait que le moment où ils devraient être le plus soutenus est le moment où tout s'arrête pour eux. S'ils veulent obtenir quelque chose, c'est via le mode contractuel des CPAS. Ce mode est difficile pour ces jeunes qui n'ont pas de parcours d'insertion. Or, le refus ou l'échec de la contractualisation est lourd de conséquences.

Forcément, je crois qu'une réflexion à ce sujet est nécessaire et qu'il faut essayer de trouver des dispositifs capables d'apporter plus de compréhension par rapport aux difficultés que rencontrent ces jeunes. Que pourrais-je ajouter?

**Mme la Présidente.-** Rien! Je vous remercie sincèrement.

**M. Bernard De Vos, Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant.-** Je voudrais encore ajouter quelque chose à l'attention de Mme Payfa à propos de la violence dans les familles. L'idée de soutenir la parentalité est un bon projet. Je pense que Mme Fonk, qui était en charge de ces questions lors de la législation précédente à la Communauté française, l'avait bien compris.

Nous avons vu malgré tout les limites à certains moments. Une des limites provient entre autres du terme. C'est un grand combat pour le moment. J'essaie d'inciter tous ceux qui parlent de soutien à la parentalité à remplacer ce terme et à parler d'accompagnement des parents.

D'abord, on doit constater que les familles ont évolué de façon fulgurante au cours des dix ou quinze dernières années. La famille nucléaire avec papa, maman et les enfants n'existe plus, surtout dans les milieux précarisés. Honnêtement, elle est très rare dans les endroits où nous devons intervenir. Dans les dossiers que je reçois, quand il y a des problèmes, la famille nucléaire est rare. Quand il faut arriver socialement, elle devient relativement rare. Ce sont dans leur grande majorité des familles recomposées, décomposées, des familles monoparentales, etc.

Dans le cadre de la prise en charge en famille d'accueil, avant, les familles d'accueil étaient des familles bourgeoises qui donnaient un peu d'intérêt à un enfant de la classe populaire. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout cela. La grande majorité des mesures de placement en famille d'accueil, c'est ce qu'on appelle la reprise de guidance. C'est donc un cousin, un frère ou une sœur qui accepte de compenser l'incapacité ou

l'incompétence d'une famille ou d'un couple parental par rapport à un enfant.

Au bout du compte, ce sont souvent des gens du même milieu. Parfois, ces familles d'accueil s'appauprissent elles-mêmes en accueillant le gamin de l'autre. C'est assez complexe. Cela prouve bien qu'il ne faut pas s'intéresser exclusivement aux parents mais à la famille au sens le plus large possible.

Il faut sortir de l'idée de soutien. Ce que demandent les parents que j'ai rencontrés, c'est de l'accompagnement au sens étymologique du terme. J'aime rappeler qu'accompagner a la même racine que compagnon, "cum pagnare", c'est-à-dire partager le pain. C'est donc partager l'essentiel avec ces familles, être au plus proche.

Le terme de soutien familial implique que l'on procède à une guidance familiale, que l'on est devant ou que l'on fait un suivi et que l'on est derrière, que l'on vient en appui. Les termes sont parfois évocateurs. Il faut vraiment retenir l'idée d'accompagnement des familles. Soutenir, c'est presque une béquille, accompagner, c'est autre chose! Je pense que beaucoup de familles seraient beaucoup plus promptes à se laisser accompagner qu'à se laisser soutenir. Je crois que c'est une question de mots mais elle est importante.

Sur les incivilités et les interdictions, j'ai tellement de choses à dire que je ne peux pas le faire maintenant.

**Mme la Présidente.-** Nous y reviendrons. Merci Monsieur De Vos. Ce fut un échange très riche.

J'ajouterais une chose. Comme la méthode est inédite, tout comme notre méthode puisque c'est la première fois que le délégué général aux droits de l'enfant est entendu au Parlement francophone bruxellois et comme nous voyons que c'est utile étant donné les points d'accroche très forts avec Bruxelles, nous continuerons. Puisque Mme P'tito me posait la question, il n'y a pas de rapporteur désigné en tant que tel mais un compte rendu intégral sera fait et qui sera plus détaillé qu'un rapport normal.

Je voudrais aussi vous rappeler qu'une série de questions avaient été posées sur ce que vous attendez de nous. C'est en fait la première fois que le Parlement francophone bruxellois vous entend. Qu'attendez-vous de nous en termes de recommandations et de suivi des recommandations? Plusieurs collègues ont posé cette question, que je trouve particulièrement pertinente, à votre adresse. Et puis, je vous enlèverai la parole au cas où quelques collègues désireraient encore répliquer avant de terminer cette matinée.

**M. Bernard De Vos, Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant.-** La réponse est très simple, de la cohérence.

Ce qui complique la situation avec nos enfants, nos jeunes et les familles en difficulté, c'est le manque de cohérence. L'on ne cesse de prôner les synergies, les complémentarités et le travail en réseau. Alors, mettons-les en oeuvre mais nous devrions être davantage cohérents et lisibles et pouvoir dire un jour en Communauté française ce qui est bon pour un jeune quel que soit son quartier. Quitte ensuite à décliner tout cela à l'échelon local.

La participation des communes et des Régions est donc souhaitable mais trop de libertés sont laissées aux mandataires communaux et régionaux. Par exemple, les dispositifs de prévention de la Communauté française et ceux des contrats de sécurité à Bruxelles, comme BRAVVO, visent des objectifs très différents. Nous devrions débattre de ce que nous voulons pour les jeunes francophones bruxellois. Nous gagnerions du temps et de l'énergie et notre discours

gagnerait en clarté notamment pour la gestion de la délinquance à Bruxelles.

Au cours des quarante dernières années, la délinquance chez les jeunes n'a cessé de baisser. Il est donc irresponsable d'affirmer le contraire car cela encourage à créer des dispositifs plus sécuritaires et répressifs. J'ai entendu des acteurs politiques bruxellois proposer d'abaisser l'âge de la majorité pénale à 16 ans. Sachant que les peines d'emprisonnement ne sont pas appliquées quand elles sont inférieures à trois ans, le système devrait alors être encore plus laxiste pour ces jeunes, considérés comme adultes à 16 ans ...

Mme Turtelboom a proposé que des amendes administratives puissent être infligées aux jeunes à partir de 14 ans. Si leurs parents n'ont pas les moyens de les payer, où ces enfants trouveront-ils l'argent? Devront-ils le voler? Soyons cohérents!

En matière de jeunesse et d'enfance, les Communautés doivent reprendre la main. Il existe tant de divergences entre les uns et les autres que le message délivré manque de clarté. Et les acteurs de terrain sont également demandeurs de plus de cohérence entre les différents organismes.

Si j'ai une recommandation à faire, c'est celle-là.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Ahmed El Khannooss.

**M. Ahmed El Khannooss (cdH).-** J'avais une question à poser à M. De Vos qui n'a rien à voir avec son intervention. La Communauté française organise pour l'instant des stages de rupture à titre de projet pilote au Bénin. J'ai eu l'occasion, lors d'un voyage au Sénégal, de visiter un projet similaire développé depuis de très longues années par la Protection de la jeunesse en France qui est prise en charge par les départements.

Les résultats en sont très positifs. Que ce soit par rapport à l'aspect économique, le coût de la prise en charge des jeunes ou les mesures mises en place sur le terrain permettant une prise de conscience des jeunes. Il y a un accompagnement en termes de formation, de scolarisation. Ce sont des périodes qui durent de 9 à 12 mois et les résultats sont extraordinaires.

Je voudrais connaître les détails de ce qui est fait en Communauté française pour l'instant. A-t-on déjà une évaluation des projets en cours? Pouvez-vous nous en dire plus?

**M. Bernard De Vos, Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant.-** Une trentaine de jeunes sont partis au Bénin pour une période de trois mois. Il y en a un qui y est déjà retourné deux fois. Je devais me rendre au Bénin pour évaluer ce projet sur place car il s'agit d'un projet expérimental. Je souhaite qu'il soit continué et amplifié pour toutes les raisons que vous avez mentionnées.

Cela donne du sens à la réparation, cela donne du sens à une nouvelle vie après la transgression. Il y a un suivi éducatif, cela ouvre des enfants à d'autres réalités méconnues. Il y a un entourage éducatif permanent. Cela coûte aussi beaucoup moins cher, 50% de moins que les placements en milieu fermé.

Il reste des questions périphériques importantes. Comme la peine de mort qui est toujours d'application au Bénin et d'autres choses. Il faut être attentif à une série de détails. J'encourage la ministre qui a prolongé d'un an ces projets expérimentaux dans lesquels je crois très fort.

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

**Mme Fatoumata Sidibé (MR).**- Je voudrais remercier M. De Vos pour son intervention. Au sujet de l'insécurité et des interdictions pour les jeunes, vous disiez que vous aviez beaucoup de choses à dire. Je pense que nous aurons l'occasion de vous inviter à nouveau puisque nous souhaiterions vous entendre sur cette thématique en commission des Affaires sociales. Si la présidente est d'accord, vous recevrez une invitation à venir échanger des vues sur cette question délicate.

**Mme la Présidente.**- Nous pouvons tous remercier le délégué général.

*(Applaudissements sur tous les bancs)*

Vous avez remarqué notre intérêt vif et certain. J'avais assisté à votre présentation au Parlement de la Communauté française qui avait une autre dynamique. Vous voyez le

nombre de questions qui ont été posées et qui ont reçu des réponses ou doivent encore en recevoir. Je suis certaine que nous vous reverrons bientôt en nos murs. Je remercie chaleureusement M. De Vos ainsi que les collègues présents aujourd'hui.

## CLÔTURE

**Mme la Présidente.**- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La réunion est levée à 11h57.

